



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

famille et solidarité : structures administratives

Question écrite n° 93458

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les conditions qui ont justifié la suppression du poste de défenseur des enfants, qui serait confondu avec celui de défenseur des droits en général. Il semble cependant que cette institution avait une spécificité propre dans la défense des enfants dans les situations les plus diverses qui se rencontrent dans les familles et la société. Il lui demande quels arguments ont amené à une telle décision.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93458

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12410

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)